

***Bulletin
d'informations
administratives***

BIA DU 15 DÉCEMBRE 2017

1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny Cedex
Téléphone : 01.41.60.60.60 - Télécopie : 01.48.30.22.88
Courriel : prefecture@seine-saint-denis.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Sommaire BIA du 15 décembre 2017

<p><u><i>Ministère de l'Action et des Comptes Publics</i></u></p> <p><u><i>Direction générale des finances publiques</i></u></p> <p><u><i>Direction Départementale des finances publiques de la Seine-Saint-Denis</i></u></p> <p>Arrêté DDFIP n°2017-41 en date du 15 décembre 2017 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Seine-Saint-Denis.</p>	<p>1</p>
---	----------



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**
13, esplanade Jean Moulin
93000 Bobigny

**Arrêté DDFIP n° 2017-41 relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Seine-Saint-Denis**

Le directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-3402 du 13 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Dans le cadre de leur fermeture définitive le 1^{er} janvier 2018, les services détaillés ci-dessous seront fermés au public aux dates suivantes :

Trésorerie mixte de Neuilly-Plaisance	Fermeture à compter du 15 décembre 2017
Trésorerie municipale de La Courneuve	Fermeture à compter du 22 décembre 2017
Trésorerie mixte de Bagnolet	Fermeture à compter du 26 décembre 2017

Article 2 :

En raison de contraintes liées à leur restructuration, les services indiqués ci-dessous seront fermés au public aux dates suivantes :

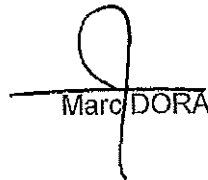
Trésorerie municipale de Montreuil	Fermeture du 2 janvier au 5 janvier 2018 inclus Fermeture les 15 et 16 janvier 2018
Service des impôts des particuliers de Montreuil	Fermeture les 15 et 16 janvier 2018
Trésorerie de Stains	Fermeture du 26 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus
Service des impôts des particuliers de Saint-Ouen	Fermeture les 28 et 29 décembre 2017 et le 2 janvier 2018
Trésorerie d'Epinais-sur-Seine	Fermeture les 28 et 29 décembre 2017 et le 2 janvier 2018

Article 3 :

En raison des opérations d'arrêté comptable annuel, les services de publicité foncière de Bobigny (bureaux 1,2,3,4 et 5) et le service départemental de l'enregistrement de Bobigny seront fermés au public les 2 et 3 janvier 2018.

Fait à Bobigny, le 15 Décembre 2017

Pour le Préfet de la Seine-Saint-Denis
et par délégation,
Le Directeur départemental des finances publiques
de la Seine-Saint-Denis


Marc DORA